

Procès-verbal de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 06 novembre 2023 de 18h30 à 20h32.

Etaient présents : CARTIER Sylvestre, DEFORGE Marc, DÉsirANT Françoise, FRAPART Yves, GUICHON Julie, PERRIN Céline, et STEPHAN Murielle.

Absents excusés : MAURY Édith ayant donné procuration à DEFORGE Marc, MEXIQUE Béatrice ayant donné procuration à STEPHAN Murielle et MEXIQUE Bruno ayant donné procuration à GUICHON Julie.

Absents : FRAPART Stéphane et LABARRE Alexis

Secrétaire de séance : FRAPART Yves

2 spectateurs

Séance enregistrée avec l'accord de tous les conseillers.

Madame Stephan relève une erreur de date sur le procès-verbal du conseil municipal du mois d'octobre

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité après la modification de la date.

Boîte aux lettres du Père Noël

Monsieur le Maire informe les élus que les illuminations seront installées le jeudi 30 novembre et propose d'installer la boîte aux lettres du Père Noël en même temps. Madame Perrin se porte volontaire pour répondre individuellement aux lettres qui seront déposées. Madame Stephan demande si une surprise accompagnera la réponse du Père Noël. Comme l'année précédente, une sucrerie sera glissée dans chaque courrier.

Intervention de Monsieur Gaudilier de l'ONF

Monsieur Gaudilier présente aux membres du conseil le projet de plantation et les règles concernant les affouages. Un plan des zones concernées est fourni aux personnes présentes (Zone1.1 : Mazin Sud, ancienne peupleraie ; Zone 1.2 Mazin Nord, de l'autre côté du pont ; 1.3 : Pont de la Santate).

Affouages

Concernant les affouages, Monsieur Gaudilier explique qu'un agent de l'ONF passe dans la parcelle, marque les arbres à abattre. Puis, après abattage, une fiche tarifaire au prix du bois de chauffage sera établie selon la quantité abattue. Revient ensuite à la commune de fixer le prix de revente pour les affouagistes. En ce qui concerne, l'arbre penché à la Santate, Monsieur Gaudilier conseille de passer par une entreprise extérieure.

Suite à la réunion avec l'ONF, il convient de faire une délibération pour autoriser l'ONF à marteler (désigner les arbres à abattre) pour les prochains affouages. Après le départ de Monsieur Gaudilier, le conseil municipal décide avec 10 voix d'autoriser l'ONF à marteler la parcelle 1.2 pour 1.25ha. La commune reste libre de fixer le prix de retrait si elle le juge utile. Quelques arbres sont dangereux et devront être enlevé au plus vite, des devis seront demandés afin de les abattre indépendamment des affouages.

Reboisement des bois au Mazin

Une étude de reboisement de chênes et érables sycomores et une étude de reboisement de peupliers sont présentées. Un broyage est nécessaire avant toutes replantations. Il existe une pénurie de plants de chêne ce qui entraîne une hausse du prix du plant. Monsieur Gaudilier estime un montant de la plantation de chênes et d'érables pour un montant de 80 000€. Quant aux peupliers, il n'existe pas de pénurie de plants. Sur 1 des 3 parcelles, Monsieur Gaudilier propose la plantation de 300 plants de test d'une nouvelle variété qui serait plus à même de résister au changement climatique et qui ne coûterait rien à la commune. 800 plants sont prévus dans les 2 autres parcelles avec 2 ou 3 espèces différentes. Il faudra prévoir un élagage au bout de N+3 (pour un montant de 1 000€/ha soit 6 000€ HT).

Un an après la plantation, une visite de l'ONF sera effectuée afin de contrôler le pourcentage de reprise des plants. Si 10% de la plantation n'a pas repris, l'entreprise qui s'est chargée de la plantation remplacera gratuitement tous les plants qui n'ont pas repris.

Une étude de sol de la parcelle 1.3 est prévue le 16 novembre avec l'ONF et le CRPF (organisme qui gère les peupliers tests) afin de déterminer l'essence la plus adéquate à planter.

Lors de la dernière coupe, le prix de revente était de 42€ le stère soit un total 64 500€. Aujourd'hui, le prix de revente est de 62€ le stère. Le prix de revente dépend de la qualité des peupliers mais également du bon entretien de ceux-ci.

Monsieur le Maire ainsi que plusieurs membres du conseil ont quelques réticences sur la consommation d'eau des peupliers. Après accord de la commune, et s'il n'y pas de problème de fournitures de plants, la plantation pourrait être prévue en mars-avril 2024. Dans le cas contraire, la plantation sera programmée à la même période pour 2025.

Monsieur Cartier propose de planter les plans test en 2024 et le reste en 2025 s'il n'y a pas assez de peupliers. Monsieur Gaudilier préparera un programme travaux dans les 15 jours puis présentera un devis pour la nouvelle plantation.

Après discussion, les élus partent sur une nouvelle plantation de peupliers. Madame Guichon pense que la parcelle test est un bon compromis. Monsieur Frapart suggère d'inverser la parcelle test avec les autres parcelles. Madame Stephan rajoute qu'il est possible de poser des nichoirs dans les peupliers.

Départ de Monsieur Gaudilier 19h48

Bois des petits Écuriots

Lors du conseil d'octobre, nous avons choisi des aubépines pour remplacer les pins abimés et malades. Toutefois, au vu de la dangerosité des épines, il convient de changer d'espèce. Madame Stephan demande si la commande avait été passée et si la date de livraison est connue et si la date du 2 décembre est maintenue. Monsieur le Maire répond que la commande n'est pas encore passée puisqu'il préférerait attendre la réunion de ce soir pour tout commander. Suite à la suggestion de Monsieur Mexique lors de la réunion de conseil du mois d'octobre, Madame Stephan demande si on ne peut pas demander au club de peinture sur bois, si les membres peuvent faire un petit panneau nominatif à placer devant chaque nouvel arbre. Madame Guichon trouve cela délicat. Monsieur Frapart suggère de faire un plan papier. Monsieur Cartier demande quelle heure prévoir sur les invitations, si la date du 02 décembre est maintenue. Monsieur le Maire pense que 11h00 serait bien. Le remplacement des pins abimés et malades est prévu pour le printemps 2024.

Questions diverses

-Monsieur le Maire fait un point rapide sur l'animation halloween qui a réuni 40 enfants qui ont été réparti en 2 groupes par mesure de sécurité. Les enfants étaient tous heureux de repartir avec des sacs remplis de bonbons. Des groupes d'enfants isolés ont été signalé. Il est rappelé que leur sécurité ne pouvant être assurée, il serait préférable que ces groupes se joignent aux autres. L'animation sera reconduite l'année prochaine.

-Monsieur le Maire fait un point sur la réunion de la commission travaux qui concernait les travaux au 3 rue de nuisement. Il a été décidé de faire appel à un architecte qui proposera et présentera une étude aux élus. Madame Stephan ajoute que plusieurs idées ont été soumises lors de cette réunion, reste à savoir lesquelles sont réalisables. Monsieur le Maire rappelle que des subventions sont possibles et estime un montant des travaux à hauteur de 100 000€.

-Monsieur le Maire rappelle que l'inauguration de l'espace Pierre Huet aura lieu le dimanche 12 novembre à 11h00. Une invitation a été distribué à chaque habitant. La salle des fêtes étant louée, Monsieur le Maire demandera aux employés communaux d'aménager la salle du fond de l'espace Pierre Huet afin d'accueillir Madame Huet et sa famille. Les derniers préparatifs seront faits samedi après la commémoration du 11 novembre.

-Concernant la soirée beaujolais, les inscriptions sont closes. 99 personnes se sont inscrites. Madame Stephan propose que les élus se retrouvent le samedi à 14h00 afin de préparer la salle. Un mail sera envoyé à tous les élus.

-Monsieur le Maire informe les élus que l'Harmonie de Saint-Germain organisera son concert de la Saint-Cécile après la messe du dimanche 26 novembre. Comme il est de coutume, la commune qui reçoit offre le verre de l'amitié à cette occasion. Il y aura 35 musiciens. Madame Désirant demande si on peut installer une dizaine de bancs supplémentaires dans l'église. Le pot de l'amitié se tiendra à l'espace Pierre Huet.

-Madame Stephan rapporte l'idée de Madame Mexique proposant de fabriquer des gros nœuds afin d'égayer chaque entrée du village. Monsieur Frapart demande si une date a été fixé pour installer la décoration de Noël dans le village. Madame Stephan répond que pour l'instant aucune date n'a été fixé. Monsieur le Maire rappelle que les illuminations seront installées le 30 novembre. Madame Stephan pense que les décorations pourront être installées avant le bois des petits Écuriots suivant la date de livraison des arbres.

-Madame Stephan indique qu'il y a encore un nid de chenilles dans l'un des pins de l'aérodrome. Monsieur le Maire indique que les employés feront un tour dans tout le village. Madame Désirant indique également la présence de nombreux nids de frelons asiatiques.

-Madame Désirant rappelle que le pont de la Santate n'est toujours pas réparé et que l'absence de rubalise est dangereuse. Monsieur le Maire rappelle qu'il a contacté à plusieurs reprises Monsieur Lebonvallet pour qu'il intervienne rapidement.

-Madame Stephan demande si Monsieur le Maire a eu des nouvelles de Colas concernant les travaux chemin des hauts. Pour l'instant, la commune n'a pas de réponse quant à la demande de rendez-vous de fin de travaux.

-Madame Stephan félicite Monsieur Simon pour la taille de la haie du cimetière. Madame Stephan demande que Monsieur Simon enlève toutes les pousses d'érables dans les massifs du cimetière et au terrain de tennis dès que le temps le permettra. Monsieur le Maire rajoute qu'il faut aussi enlever celui situé devant les 3 maisons communales qui risque de poser problème avec l'assainissement.

Prochaines réunions

Réunion aérodrome : jeudi 9 novembre

Réunion du conseil municipal : lundi 4 décembre